

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 22 janvier 2009

L'an deux mil neuf et le quinze janvier deux mil neuf, le Conseil Municipal de la commune convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Membres présents : MM JOURDEN J, MOISAN G, MOISAN E, MARTIN P, BOULVARD P, GAUTIER D, KERIER F, LE GEUN F, LE YAN P, OLLIVIER D, THORAVAL G.

Membres absents : XXXXXX

Secrétaire de séance : THORAVAL Guillaume

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2009

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du Conseil du 15 janvier 2009, avant d'en demander l'approbation aux membres présents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la dernière séance.

1 – Commissions et délégations :

Afin de préciser le rôle de chacun des adjoints, le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'intitulé des délégations suivantes :

MOISAN Guy : 1^{er} adjoint en charge des finances, des bâtiments communaux et de l'urbanisme

MOISAN Elise : 2^{ème} adjointe en charge de l'action sociale, de l'école, de la cantine et de la garderie.

MARTIN Pascal : 3^{ème} adjoint en charge des routes, des réseaux et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre les propositions du Maire en ce qui concerne les attributions des trois adjoints.

Commissions communales :

Urbanisme - Environnement et aménagement rural	<ul style="list-style-type: none"> - Jean JOURDEN, - Guy MOISAN - Pascale LE YAN - Françoise KERVER - Frédéric LE GUEN
Bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Jean JOURDEN - Guy MOISAN - Delphine OLLIVIER - Muriel GAUTIER - Pascal MARTIN
Ecole - Garderie - Cantine - Personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Jean JOURDEN - Elise MOISAN - Delphine OLLIVIER - Guy MOISAN - Guillaume THORAVAL
Sport - Tourisme - Loisirs - Communications	<ul style="list-style-type: none"> - Jean JOURDEN - Pascal BOULAVRD - Guillaume THORAVAL - Muriel GAUTIER - Frédéric LE GUEN - Pascal MARTIN - Françoise KERVER
Route - Réseaux Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal MARTIN - Pascal BOULVARD - Frédéric LE GUERN - Guy MOISAN - Guillaume THORAVAL
Appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires : - - Jean JOURDEN - - Guy MOISAN - - Elise MOISAN - - Pascal MARTIN - Suppléants : - - Delphine OLLIVIER - - Muriel GAUTIER - - Pascal BOULVARD - - Pascale LE YAN
Finances	<ul style="list-style-type: none"> - - Jean JOURDEN - - Guy MOISAN - - Elise MOISAN - - Pascal MARTIN - - Delphine OLLIVIER

	- - Frédéric LE GUEN
CCAS + personnes extérieures	- - Elise MOISAN - - Jean JOURDEN - - Pascale LE YAN - - Guy MOISAN - - Michel FLOHIC - - Edmond LE YAN - - Annick RAULI - - Jean LALLIEF

Délégations extérieures

Pays de Guingamp	- Titulaire - Jean JOURDEN - Suppléant : - Guy MOISAN - Frédéric LE GUEN -
Communauté de Communes	Titulaires : - - Jean JOURDEN - - Guy MOISAN Suppléants : - - Guillaume THORAVAL - - Pascal MARTIN
SDE	Titulaire : - Pascal MARTIN Suppléants : - Pascal BOULVARD - Guillaume THORAVAL
Syndicat d'Eau d'Avaugour	Titulaire : - - Guy MOISAN - - Elise MOISAN - - Pascale LE YAN
Syndicat de gestion du collège	- Muriel GAUTIER - Delphine OLLIVIER

Pays d'accueil	Titulaire : - -Françoise KERYER - - Elise MOISAN Suppléant : - Frédéric LE GUEN
Comice agricole	- - Guy MOISAN - - Pascale LE YAN - - Guillaume THORAVAL - - Jean François GUENNIOU - - Angélique GAUTIER -
Mission locale	Titulaire : - Elise MOISAN Suppléant : - - Jean JOURDEN

Les Commissions de la Communauté de Communes

La Commission	Nom des personnes
Développement économique - Emploi	- Jean JOURDEN - Frédéric LE GUEN -
Aménagement de l'Espace - Développement durable - VRD	- Guy MOISAN - Elise MOISAN - Guillaume THORAVAL
Environnement - Services Techniques	- Pascal MARTIN - Frédéric LE GUEN - Guy MOISAN -
Petite enfance - Sport et jeunesse - Solidarité	- Muriel GAUTIER - Pascal BOULVARD

Affaires sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Guy MOISAN - Jean JOURDEN
Tourisme - Culture - Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Françoise KERIER - Jean JOURDEN

Autres Délégations

Commission	Nom des personnes
SPANC	<ul style="list-style-type: none"> - - Pascal MARTIN - - Frédéric LE GUEN - - Guy MOISAN -
OFFICE DU TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> - - Jean JOURDEN - - Françoise KERIER -
Correspondant Défense	<ul style="list-style-type: none"> - - Jean JOURDEN - - Guillaume THORAVAL -
Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> - - Pascal BOULVARD - - Guy MOISAN -
CNAS	<ul style="list-style-type: none"> - Elise MOISAN Suppléant : <ul style="list-style-type: none"> - Jean JOURDEN
AMF	<ul style="list-style-type: none"> - - Jean JOURDEN - - Guy MOISAN -

2 – Délégation de signature

Le Maire indique que vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriale, il y a lieu de désigner au sein du conseil municipal un conseiller qui aura délégation pour régler les affaires générales de la commune et de remplir, sous sa surveillance et sous sa responsabilité et concurremment avec lui les fonctions d'officier d'Etat Civil.

Le Maire propose au Conseil Municipal que Guy MOISAN, 1^{er} adjoint soit désigné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne Guy MOISAN comme délégué pour régler les affaires générales de la commune et officier de l'Etat Civil en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire.

3 – Indemnités des élus :

Le maire propose que les indemnités du Maire soient d'un montant égal au taux maximal (17%) de l'indice de référence 1015, et que les adjoints soient également au taux maximal (6,6%) de ce même indice.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que les indemnités du maire et des Adjoints soient du montant du taux maximal basé sur l'indice de référence 1015 soit actuellement 636,01 € brut par mois pour le Maire et de 246,92 € brut par mois pour chacun des adjoints.

Divers

Le Maire propose de remettre en place des permanences à la mairie le samedi matin de 10 h 30 à 12 h 00. Elles seront assurées par les élus.

Le Conseil décide à l'unanimité de reprendre les permanences à la mairie.